



TECHNICIENS - AGENTS DE MAÎTRISE - CADRES D'AIR FRANCE



Lettre N°6
Mai 2010

La référence syndicale AF

CCE: 6 mois plus tard, où en est-on ?

Air France vit depuis six mois, un moment exceptionnel **d'intelligence et de solidarité syndicale**. Sans calcul, sans arrière-pensée, toutes les organisations représentatives de l'entreprise, personnels navigants comme personnels sol se sont mises au service des intérêts des salariés, avec pour programme imposé et objectif prioritaire de cette fin de mandat : **le sauvetage du CCE**.

Ils ont accepté la lourde responsabilité de sauver et pérenniser cette institution essentielle pour nos activités socio culturelles.

Tous les syndicats sauf un qui persiste à défendre l'indéfendable.

La situation de quasi faillite du CCE est le fait d'une minorité d'élus soutenue par ce seul syndicat, irresponsables au point d'avoir validé des actions aux conséquences intolérables pour les personnels et lourdes de conséquences pour l'image de notre Compagnie.

Les conclusions du rapport d'expertise du cabinet indépendant INA sont préoccupantes et sans ambiguïté. Devant l'ampleur des dégâts, la nouvelle alliance de gestion et la Direction d'Air France ont décidé, d'un commun accord, de s'attacher les compétences d'un cabinet de conseil en gestion financière.

Le cabinet MAZARS, de réputation nationale, a identifié bon nombre d'inepties de l'équipe précédente et tente depuis quatre mois avec un effectif d'une dizaine d'experts d'y apporter des solutions.

suite ►

Rejoignez le groupe des lecteurs de la
CFE-CGC

Recevez nos publications par mail
en vous inscrivant sur notre site
<http://cfecgcaf.fr> ou en écrivant
à info@cfecgcaf.fr



Premier constat : le désastre informatique.

Le projet OPTIM, ambitieux et séduisant quand il nous a été présenté il y a trois ans, devait coûter seulement **2 M€**. Ce développement d'un outil sensé améliorer sensiblement l'existant a été confié, sans appel d'offre, sans cahier des charges et sans contrat (sic), à deux sociétés de prestation informatique extérieures.

5 M€ dilapidés plus tard, le système informatique a du être arrêté en urgence. Pourquoi ?

Le cabinet MAZARS a constaté entre autres défauts de conception, la possibilité pour une personne étrangère à Air France de commander un séjour de vacances sur le site et mieux, de le payer en utilisant la trace d'une carte bleue utilisée par un agent Air France pour régler un séjour.

Deuxième constat : le sinistre financier.

L'informatique développée devait servir au site Panoram@ mais également, dans son rôle de système intégré, à gérer la comptabilité du CCE. Aujourd'hui, près de cinq mois après la fin de l'année 2009, personne n'est en capacité de présenter la clôture de l'exercice budgétaire. Dans l'impossibilité d'assurer correctement sa mission, l'expert comptable du CCE a décidé de mettre fin à sa prestation. Le cabinet MAZARS tente de dénouer l'imbroglio de la trésorerie. De mémoire de spécialiste, jamais une situation aussi critique n'a été observée ailleurs.

1500 factures de 2009 non honorées ont été découvertes. Elles avaient été dissimulées. Des créanciers assignent le CCE pour tenter de récupérer leur dû. On ne sait plus à qui le CCE doit de l'argent mais on ne sait pas, non plus, qui lui en doit ! Voilà en quelques exemples simples où en est le CCE d'Air France, aujourd'hui.

Le résultat de ce constat désolant est qu'il est impossible de savoir de quels moyens nous disposons pour assurer les activités sociales et culturelles dévolues aux salariés de l'entreprise. La navigation se fait à vue mais nous espérons entrevoir le bout du tunnel vers mi juin.

Ceci résume en quelques lignes, la triste histoire du CCE d'Air France, le troisième plus riche CCE en France, mis à genoux par une clique d'incompétents sans expérience qui se pensait douée de la capacité d'apprendre rapidement à gérer une telle entreprise sans respecter les règles fondamentales d'une saine gestion. La justice dira si ce massacre est le fait de l'incompétence, de la folie des grandeurs ou de malversations, ou des trois réunis.

Les fautifs de cet état de fait n'hésitent pas à s'exprimer pour nous expliquer, sans vergogne ni décence, qu'ils ont bien géré, qu'ils n'ont rien à se reprocher et que si les méchants ne les avaient pas virés pour incapacité notoire, ils nous auraient proposé cette année de « *raser gratis en nous offrant en plus le barbier* ».

L'essentiel pour la CFE-CGC et les Syndicats qui gèrent l'urgence de cette crise n'est pas là. Aucun esprit de vengeance ne les anime. Il est fondamental de sauver le CCE de la faillite et lui permettre de nous offrir à nouveau, des prestations améliorées en rapport qualité/prix.

Les salariés d'Air France qui seront demain les électeurs chargés de renouveler nos instances sauront faire la part des choses pour sanctionner ces comportements, remettre à leur place les personnes fautives et le Syndicat qui s'obstine à les défendre coûte que coûte, contre toute logique ou bon sens.



Pour la CFE-CGC, les CE et le CCE sont essentiels aux salariés à plusieurs titres :

Avant tout, ces instances sont chargées de gérer au mieux des intérêts des salariés, les œuvres sociales financées par l'entreprise.

A ce titre, la CFE-CGC défend les principes intangibles suivants :

- Une gestion rigoureuse, irréprochable et transparente, c'est-à-dire sans interventionnisme syndical dans le management, les achats et les ressources humaines et notamment les embauches et les promotions.
- La compétence et l'engagement des élus doivent prévaloir sur leur appartenance syndicale.
- une gouvernance du bureau en cohérence avec les orientations décidées lors de la passation des alliances de gestion.
- **Un budget structurellement équilibré basé sur des réalisations passées analysées :** il doit être prudemment élaboré sur des hypothèses réalistes et conservatoires de recettes et de coûts. Les comptes doivent être audités régulièrement et certifiés annuellement par des experts comptables agréés.
- **La réduction des frais de structure :** les personnels des CE et du CCE doivent être progressivement intégrés à la Compagnie afin que les règles de gestion RH soient harmonisées avec celles de notre entreprise. Le nombre des détachés dans les CE et CCE doit ensuite être ajusté au strict nécessaire pour résorber le sureffectif chronique.
- **La rationalisation des achats :** nous avons soutenu le projet OPTIM mais il faut que son financement soit assuré et ne pas exagérer son impact positif ni naïvement prévoir un retour sur investissement trop rapide.
- **L'optimisation de la gestion patrimoniale :** les CE et le CCE n'ont pas pour vocation de tout produire en moyens propres. Lorsque, à qualité de service équivalente il existe sur le marché extérieur des prestations à meilleur prix, il faut y avoir recours sans état d'âme. Il est essentiel de rentabiliser le patrimoine existant et ne pas hésiter à se séparer du patrimoine non rentable. La réalisation du patrimoine ne doit pas servir à combler un déficit budgétaire structurel mais à investir sur des projets profitables pour le bien de tous. Il ne faut pas gâcher le bien collectif.
- **Une amélioration du rapport qualité/prix des offres de prestations faites et des services rendus aux salariés et à leurs ayants droits :** les activités sportives, culturelles, vacances jeunes, familles et adultes doivent être en adéquation avec les demandes, les attentes, les besoins des différentes catégories de personnels (hommes, femmes, jeunes, adultes, Paris, province, étranger, navigants, sol,...).
- **L'équité entre salariés, la cohésion du corps social et la solidarité au sein de la compagnie :** il faut que les règles et les priorités d'accès aux services du CCE soient transparentes, équitables et respectées.
- **Une gouvernance œcuménique et transparente :** la condition nécessaire à l'engagement de réformes courageuses (empêcher les luttes intersyndicales dont jouent les tenants de l'immobilisme, recherche de consensus mais pas de compromis)

suite ►

Et maintenant ?

Aujourd'hui, un cap a été franchi. Le spectre du dépôt de bilan s'éloigne. L'alliance de Syndicats responsables qui ont eu le courage de s'atteler à la sauvegarde de votre institution élabore une réforme profonde de la gestion du Comité Central d'Entreprise. L'analyse de son organisation débouchera progressivement sur un allègement de ses frais de fonctionnement, sur une rationalisation et une mise en valeur du patrimoine. Nous œuvrons pour un CCE au service de chaque salarié. Les prestations seront revues. Beaucoup plus de choix, abandon de la règle inique du «premier arrivé, premier servi», tarifs enfin attractifs et souplesse dans les offres pour contenter le maximum de diversité dans vos demandes.

La CFE-CGC souhaite que les œuvres sociales soient gérées par l'ensemble des Syndicats sans exception pour en garantir la transparence, l'absence de gestion partisane ou dévoyée. L'époque où le CCE devait par conception ou dogme produire les vacances jeunes ou adultes est depuis longtemps révolue. Il faut savoir s'appuyer sur des prestataires professionnels des activités de loisir pour bénéficier d'une meilleure qualité et de prix attractifs. La quasi-faillite du CCE a eu au moins le mérite de remettre en question des visions passéistes.

Unis autour de l'objectif de mieux vous servir, les Syndicats du bureau actuel s'engagent à ce que la subvention qui vous revient vous soit largement redistribuée, abondée même grâce aux tarifs négociés, qu'un CCE aussi potentiellement puissant peut obtenir d'une multitude de fournisseurs.

Nos collègues PN dans leur CE nous ont déjà prouvé les bienfaits d'une gestion rigoureuse, voire rigoriste pour proposer ces avantages sans commune mesure pour la plus grande satisfaction des personnels de OA.

**Pour mener à bien cette profonde réforme,
nous avons besoin de votre soutien
et de votre confiance.
N'écoutez pas les aigris qui ne défendent
que leurs privilèges et ne veulent faire que
du syndicalisme «politicien».**



® La référence syndicale AF

**Rejoignez le groupe des lecteurs de la
CFE-CGC**

Recevez nos publications par mail
en vous inscrivant sur notre site
<http://cfecgcaf.fr> ou en écrivant
à info@cfecgcaf.fr

*Pour la CFE-CGC d'Air France,
Ronald NOIROT.*

